

## ONZIÈME PARTIE

### HYGIÈNE DE L'ŒIL

L'hygiène, en oculistique comme ailleurs, a pour objet la prophylaxie; elle implique un ensemble de notions et de moyens propres à éviter l'apparition ou le développement des maladies oculaires. L'anatomie pathologique et la pathogénie en sont la base, car la connaissance des lésions et des agents morbides entraîne naturellement l'application des moyens prophylactiques.

De nos jours, beaucoup d'affections oculaires, connues dans leurs causes immédiates, peuvent être évitées ou empêchées, et l'on peut espérer, avec le temps, voir disparaître les maladies évitables les plus redoutables. Ce résultat sera aussi important au point de vue social qu'au point de vue humanitaire, car l'aveugle est une non-valeur et même une charge considérable pour la société.

Il y a lieu, dans ce sens, de mettre à la portée de tous les malades, surtout des pauvres, les soins que nécessitent les diverses affections oculaires. L'instruction des médecins généraux, le grand nombre des spécialistes, le développement des hôpitaux ou des dispensaires dans les villes, constituent des conditions favorables. Dans certaines régions, des oculistes se déplacent et vont visiter les malades au loin. En Russie, où de vastes régions ravagées par le trachome sont privées de médecins spéciaux, la Société Marie pour le bien des aveugles,

sur la proposition du professeur Belliarminoff, a organisé des *camps volants oculistiques*. Un oculiste, un aide, un gérant se transportent, chaque année, avec des médicaments, dans tous les villages, dans un rayon déterminé, et prodiguent leurs soins aux malheureux. Les dépenses sont faibles et les résultats thérapeutiques excellents. C'est là une heureuse innovation qu'on pourra appliquer dans les pauvres et vastes contrées privées de spécialistes. On diminuera ainsi graduellement le nombre des aveugles.

#### I. — Cécité.

§ 521. — La cécité est partout plus fréquente qu'elle ne devrait. Les statistiques de Magnus, pour l'Allemagne; de Carreras Arago, pour l'Espagne; de Trousseau, pour les Quinze-Vingts; les nôtres, à Montpellier, etc., ont montré la gravité du mal et indiqué les moyens d'y remédier. A ce double point de vue, le travail de Fuchs mérite de rester classique (1884).

Voici d'ailleurs, simplifiées, la table générale de la cécité universelle de Carreras Arago (1883) et celle de la cécité française empruntée à Trousseau.

CARRERAS ARAGO (par 10,000 hab.)	TROUSSEAU (1883).
Finlande . . . . .	Ouest : Nantes. . . . .
West indien. . . . .	Nord-ouest : Rouen . . . . .
République argentine. . . . .	Nord : Paris-Lille . . . . .
Norvège. . . . .	Nord-est : Nancy. . . . .
Afrique anglaise . . . . .	Centre : Bourges. . . . .
Hongrie. . . . .	Est : Lyon. . . . .
Espagne. . . . .	Sud-ouest : Bordeaux . . . . .
Angleterre. . . . .	Sud : Toulouse. . . . .
France . . . . .	Sud-est : Marseille. . . . .
Allemagne. . . . .	Algérie : préfectures . . . . .
Belgique. . . . .	Total . . . . .
Suède. . . . .	Enfants et adultes . . . . .
Danemark. . . . .	Adultes . . . . .
Suisse. . . . .	Total . . . . .
Autriche. . . . .	France : 40 000 aveugles environ.
Amérique Nord. . . . .	Proportion : 1 sur 1 000 environ.
Pays-Bas . . . . .	
Australie anglaise . . . . .	

On peut affirmer que beaucoup de cécités sont évitables. Les travaux de Magnus, basés sur 2 528 cas de cécité double, ceux de Dumont, Dumas, Fieuzal, ceux enfin tout récents de Trousseau, appuyés sur l'examen attentif de 627 cas, sont démonstratifs. Cohn et Seidelmann trouvent sur 1 000 aveugles :

238 cas, soit 23,8 p. 100 de cécités inévitables ;  
433 cas, soit 43,3 p. 100 de cécités évitables ;  
329 cas, soit 32,3 p. 100 de cécités absolument évitables.

Trousseau, aux Quinze-Vingts, note sur 627 cas :

196 cas, soit 31,4 p. 100 de curabilité absolue ;  
185 cas, soit 29,5 p. 100 de curabilité certaine ;  
246 cas, soit 39,2 p. 100 de curabilité incertaine.

Nous obtenons pour Montpellier, des chiffres analogues.

Les causes de la cécité sont indiquées dans le travail de Magnus, pour l'Allemagne, dans celui de Trousseau, pour les Quinze-Vingts et dans le nôtre, pour Montpellier. Nous les produisons dans les tableaux ci-contre avec leurs indications statistiques et régionales.

## QUINZE-VINGTS (627 cas).

Atrophies papillaires . . . . .	129
Ophthalmies purulentes . . . . .	101
Irido-choroïdites . . . . .	75
Glaucomes . . . . .	66
Traumatiques . . . . .	54
Leucomes . . . . .	44
Décollements réiniens . . . . .	37
Trachomes . . . . .	24
Rétinite pigmentaire . . . . .	23
Chorio-rétinites . . . . .	20
Ophthalmies sympathiques . . . . .	14
Scléro-choroïdites myopiques . . . . .	14
Cataractes congénitales . . . . .	14
Buphtalmies . . . . .	5
Névrites optiques . . . . .	3
Kératocones . . . . .	2

## MONTPELLIER (531 cas).

Glaucomes . . . . .	106
Atr. globe et segm. antér. . . . .	102
Irido-choroïdite suppurée . . . . .	83
Atrophies optiques . . . . .	59
Leucomes adhérents . . . . .	53
Staphylomes . . . . .	31
Chorio-rétinites . . . . .	21
Cataractes inopérables . . . . .	24
Plaies du globe . . . . .	11
Irido-choroïdite suppurée . . . . .	12
Buphtalmies . . . . .	7
Décollements réiniens . . . . .	4
Choroïdites atrophiques . . . . .	2
Tumeurs oculaires . . . . .	2
Rétinite pigmentaire . . . . .	2
Cécités de cause non indiquée . . . . .	10

Les causes dominantes de la cécité sont donc l'atrophie des nerfs optiques et l'ophtalmie purulente à Paris ; le glaucome,

Tableau avec pourcentage des causes de la cécité bilatérale résumé de Magnus et portant sur 2 528 cas (d'après Fuchs).

CÉCITÉ CONGÉNITALE.	P. 100.	CÉCITÉ PRIMITIVE.	P. 100.	CÉCITÉ SECONDAIRE.	P. 100.
Anophthalmie et microphthalmie . . . . .		Ophtalmie des nouveau-nés . . . . .	10,87	Atrophie optique cérébrale . . . . .	6,96
Atrophie optique . . . . .	1,08	Trachome et conjonctivite des adultes . . . . .	9,49	Atrophie optique médullaire . . . . .	2,33
Rétinite . . . . .	0,73	Glaucome . . . . .	8,97	Variole . . . . .	2,21
Mégalophtalmie . . . . .	0,43	Irido-choroïdite . . . . .	8,86	Méningite . . . . .	1,42
Causes indéterminées . . . . .	0,23	Kératites . . . . .	8,06	Typhus . . . . .	0,94
Atrophie rétinienne . . . . .	0,19	Atrophie optique . . . . .	7,75	Blennorrhagie . . . . .	0,91
Choroïdite . . . . .	0,15	Décollement rétinien . . . . .	4,74	Rougeole . . . . .	0,63
Cataracte . . . . .	0,11	Causes indéterminées . . . . .	3,36	Scarlatine . . . . .	0,51
Anomalies cornéennes . . . . .	0,07	Rétinite pigmentaire . . . . .	1,26	Syphilis . . . . .	0,47
Tumeurs . . . . .	0,03	Choroïdites diverses . . . . .	1,10	Atrophies opt. diverses . . . . .	0,46
CÉCITÉ TRAUMATIQUE.		Choroïdite myopique . . . . .	0,94	Grossesse et accouché . . . . .	0,43
Ophtalmie sympathique . . . . .	4,50	Névro-rétinite . . . . .	0,79	Dermatoses . . . . .	0,23
Blessures oculaires . . . . .	4,03	Ophtalmie diphtérique . . . . .	0,35	Rétinite albuminurique . . . . .	0,20
Insuccès opératoires . . . . .	4,93	Tumeurs . . . . .	0,35	Cardiopathies . . . . .	0,04
Blessures de tête . . . . .	0,27	Rétinite apoplectique . . . . .	0,41	Scrofule, affections orbitales, intoxications . . . . .	0,03

les traumatismes à Montpellier, puis les affections de la cornée, le décollement de la rétine, le trachome, la rétinite pigmentaire, les chorio-rétinites, l'ophtalmie sympathique, les scléro-choroïdites myopiques, les cataractes congénitales, la buphtalmie, les névrites optiques, le kératocone.

On trouve encore, d'après Guttstadt, des chiffres de cécité intéressant la religion et les races.

RELIGION : SUR 10 000		RACE : SUR 10 000	
Protestants . . . . .	8,2	Blancs . . . . .	5,05
Catholiques . . . . .	8,4	Nègres . . . . .	6,90
Juifs . . . . .	11,0	Mulâtres . . . . .	6,08
Divers . . . . .	15,3	Chinois . . . . .	0,63
		Indiens . . . . .	11,27

L'atrophie papillaire est souvent syphilitique, d'après Fournier; une surveillance plus efficace de la prostitution serait, dans ce sens, avantageuse.

L'ophtalmie purulente paraît presque toujours curable; toutes les sociétés ophtalmologiques et les académies se préoccupent de l'éviter.

Il suffit donc, pour en conjurer les dangers, de connaître sa gravité, de l'indiquer à la sage-femme ou à la famille, d'instituer le traitement classique préventif de la toilette oculaire par la méthode de Créde ou de Valude, et le traitement curatif au nitrate d'argent.

Créde a fait, par sa méthode, tomber l'ophtalmie purulente de 10 à 1 p. 100 à Dresde, et son application a permis de faire 720 accouchements sans un cas de blennorrhée. Chez les adultes, l'affection est aussi généralement guérissable.

L'ophtalmie granuleuse surveillée, traitée, isolée dans les hôpitaux, se propagera moins. Les ophtalmies consécutives à la rougeole ou à la variole seront bénignes ou nulles si, pendant l'évolution de l'exanthème, on se préoccupe de nettoyer les yeux. La myopie surveillée produira moins de désastres. L'ophtalmie sympathique sera souvent évitée par traitement des lésions initiales. Enfin, les autres affections pourront être

moins graves ou moins fréquentes si elles sont prévues et traitées. La prévention de la cécité est possible dans la moitié des cas; elle ne peut être efficace que si l'on assiste rapidement et largement les malades oculaires, si, par conséquent, on développe les cliniques ophtalmologiques et si on les multiplie. On doit organiser des dispensaires, faciliter l'isolement et le traitement rapide des maladies contagieuses, établir la surveillance des écoles et diffuser les connaissances spéciales indispensables.

L'État, le département, la commune y sont largement intéressés car, comme le remarque Trousseau, il en coûte, aux Quinze-Vingts, 72 francs pour rendre la vue à un aveugle qui, pour être secouru efficacement, exigerait au moins 600 francs. Espérons que l'indifférence actuelle cessera et fera place à l'intelligence des véritables intérêts de tous.

Les causes de la cécité étant connues, il s'agit de les éviter, ou de les combattre par des moyens appropriés. Il convient aussi de se préoccuper de l'aveugle, de l'assister, de l'éduquer et de l'instruire. Le médecin, l'oculiste surtout, s'efforcera, dans ce sens, d'être utile aux malheureux privés de la vision et leur fournira les secours et les indications qui peuvent adoucir leur cruelle infirmité.

## II. — Assistance, Éducation et Instruction des aveugles.

§ 522. — La société doit l'assistance, l'éducation et l'instruction aux malheureux qui, victimes d'une hérédité fatale, d'accidents professionnels ou de maladies diverses, sont privés des avantages et des jouissances de la vision. C'est une question de solidarité humaine qui touche également l'État, le département, la commune, les associations et les particuliers. Le médecin et surtout l'oculiste ne doit pas reculer devant la cécité; ici comme ailleurs, ne pouvant guérir, il lui faut soulager et consoler; il se préoccupera donc spécialement du

sort des aveugles et se fera toujours, dans sa sphère professionnelle, l'appui et le guide de la charité de tous.

Un grand nombre d'ouvrages importants ont été publiés sur les aveugles. Nous citerons seulement ici, au point de vue général, ceux de Dufau (1850), d'Edgar Guilbeau, de Maurice de la Sizeranne et des D<sup>rs</sup> Hamon du Fougeray et Couetoux (1896). Ce dernier, intitulé *Manuel pratique des méthodes d'enseignement spéciales aux enfants anormaux* (sourds-muets, aveugles, idiots, bègues, etc.) rendra aux médecins les plus précieux services; nous avons pu, au dernier moment, le mettre largement à profit.

Nous indiquerons ici, après un court historique, résumé de Hamon du Fougeray et Couetoux, ce qui se rapporte à l'éducation physique, morale, intellectuelle et professionnelle; puis nous donnerons une liste inédite à peu près complète des établissements spéciaux de France et de l'étranger, que nous devons à l'obligeance de M. Imbert, sous-directeur de l'hospice des Quinze-Vingts, et de M. Maurice de la Sizeranne.

**Historique.** — L'assistance des aveugles est aujourd'hui en bonne voie, mais il n'en fut pas toujours ainsi. Les anciens ne s'en occupaient guère. S'ils témoignaient quelque vénération pour les adultes privés accidentellement de la vue, ils laissaient hors de la Société les malheureux aveugles-nés; bien plus, ils en abusaient parfois cruellement et ne craignaient pas, en des costumes ridicules ou des luttes grotesques, de les livrer aux amusements barbares de la foule. La charité chrétienne en eut cependant pitié; dès le iv<sup>e</sup> siècle en Orient et le vii<sup>e</sup> en Occident, on vit se fonder quelques établissements de secours. A l'époque de la féodalité, les aveugles formaient des corporations, et, en 1260, saint Louis octroya des statuts et privilèges aux Trois-Cents, qui devaient constituer les Quinze-Vingts; il ne s'agit donc pas, comme on le croit, de chevaliers ayant perdu la vue durant les croisades, mais bien de simples malheureux, hommes ou femmes, qui avaient associé leurs misères. Dans la suite, les aveugles essayèrent de sortir de l'isolement auquel leur infir-

mité semblait les condamner. Quelques-uns, de leurs propres ressources, purent acquérir des connaissances élevées. Ils s'instruisaient par des moyens variés, avec des lettres en creux ou en relief, des fiches, etc.; on citerait bon nombre d'aveugles illustres dans les lettres, les sciences et les arts; mais les méthodes générales d'instruction manquaient. Il faut arriver au xviii<sup>e</sup> siècle pour voir le sentiment public se porter vers les déshérités de tout ordre. A cette époque, Diderot écrit sa fameuse lettre sur l'aveugle de Puiseaux, l'abbé de l'Épée s'occupe des sourds-muets, Pinel soigne les aliénés et Valentin Haüy instruit les aveugles.

Valentin Haüy vit un jour, dans une exhibition foraine, des aveugles mendiants, ridiculement affublés de lunettes devant de grossiers pupitres et se livrant, à la grande joie du public, à une étrange cacophonie; il en fut cruellement indigné et résolut de se vouer au relèvement intellectuel et moral des malheureux privés de la vue. Ses premiers essais portèrent sur un enfant intelligent, Lesueur, qui tendait la main à la porte d'une église (1784) et, avec de modestes ressources, l'indemnisant même des produits abandonnés de la mendicité, il lui apprit à lire et à écrire. L'année suivante, une école spéciale fut fondée rue Coquillière, pour les aveugles; elle devait servir de modèle à toutes les institutions futures, mais fut bouleversée par la Révolution, malgré l'appui successif de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Valentin Haüy dut même s'exiler et aller fonder de nouvelles écoles à Saint-Pétersbourg, en 1806, et à Berlin, en 1808. Il revint mourir en France en 1822.

L'œuvre d'assistance s'est, depuis lors, développée, ses méthodes ou procédés d'enseignement se sont graduellement perfectionnés. En 1819, le capitaine d'artillerie Barbier inventait la cryptographie par points qui devait conduire au merveilleux alphabet de Braille (1829) et mettre aux mains des aveugles un puissant outil de perfectionnement; la stylographie (M<sup>lle</sup> Mulot), les machines à écrire simples ou diplomatiques, les cartes géographiques en relief (Laas d'Aguin),

mirent même à leur portée l'instruction la plus complète. Les écoles professionnelles ont, parallèlement, tiré beaucoup de malheureux privés de la vue de la mendicité obligatoire; des journaux, une bibliothèque circulante ont été spécialement créés; enfin l'Association Valentin Haüy (1889), sous l'infatigable impulsion de M. Maurice de la Sizeranne, un apôtre doublé d'un écrivain et d'un organisateur, a su embrasser toutes les questions qui intéressent la cécité et s'efforce par tous les moyens charitables, par les livres, les journaux, de relever au point de vue physique, moral et intellectuel, les malheureux aveugles de notre pays.

**Éducation physique.** — L'aveugle, de par son infirmité, est condamné au repos, ou du moins à une certaine réserve dans les mouvements. Il s'agit et saute sur place, il marche, mais court rarement. L'aveugle adulte supporte aisément cette situation, tandis que l'aveugle enfant en souffre toujours; ce dernier, parfois affaibli par les maladies qui ont entraîné la cécité, présente ordinairement, à la suite de la limitation des mouvements naturels à son âge, une certaine déchéance organique, du ralentissement de la nutrition. Il est pâle, anémique, livré aux atteintes de la scrofule, du rachitisme et de la tuberculose. Il importe donc de réagir contre cette situation. On devra, à tout âge, mais surtout chez les enfants, établir des exercices, des jeux capables de donner leur plein essor aux membres, aux muscles, à la poitrine. Le chant, les haltères, la gymnastique rationnelle leur seront prescrits; on devra même les rendre essentiellement récréatifs, et plutôt les faire désirer que les imposer par les règlements administratifs.

**Éducation morale.** — La cécité imprime un véritable cachet à la plupart des aveugles. Ils sont généralement calmes, réfléchis, parfois concentrés, mais ni meilleurs, ni pires que les voyants. Ils s'attachent à ceux qui les entourent et sympathisent volontiers. L'ouïe les guide dans leurs affections aussi sûrement que la vue. L'aveugle présente bien une certaine tristesse, mais il est rare qu'elle aboutisse au

dégoût de la vie et au suicide. Cet état est peut-être plus développé chez l'aveugle-adulte que chez l'aveugle-né. Les sentiments de décence, de pudeur, existent chez les aveugles, mais plus spécialement chez les filles que chez les garçons. Il convient de développer les idées et les sentiments qui rattachent l'aveugle à ses semblables et qui peuvent adoucir son infirmité. Les parents doivent de bonne heure mettre l'enfant aveugle en rapport avec ses camarades. A cet égard, on ne saurait trop recommander de conduire les petits aveugles à l'école commune; en attendant l'entrée dans les écoles spéciales, on pourra les confier aux instituteurs ordinaires. Ceux-ci les surveilleraient, pourront leur apprendre peut-être l'écriture Braille et en feront un objet de sympathie pour tous les élèves. « Il existe, paraît-il, en Autriche depuis 1846, une loi qui prescrit l'admission dans les écoles primaires communales des enfants qui ne sont pas placés dans les instituts de jeunes aveugles. L'instituteur charge le plus sage des voyants, à titre de récompense, de ramener les jeunes aveugles à la maison paternelle. » L'instituteur serait, autant que possible, rémunéré spécialement par la famille, la commune ou le département; mais, au besoin, à titre gratuit, il accepterait volontiers cette touchante mission d'enseignement.

**Éducation intellectuelle.** — L'aveugle tire toutes ses connaissances du toucher et de l'ouïe. Celui qui a vu pendant de longues années a pu conserver des souvenirs directs de la forme et de la couleur des objets extérieurs, mais l'aveugle-né ne saurait percevoir ces formes ou ces couleurs autrement que par le toucher. L'enfant qui devient aveugle à cinq ou six ans, voit petit à petit tous ses souvenirs, tous ses rêves colorés s'effacer progressivement. La poésie, malgré ses expressions vivantes, est pour eux moins riche; la rime ou le rythme poétiques ont plus de puissance émotive que les images les plus brillantes. Les sciences qui exigent de la réflexion, de la méthode, de la mémoire, leur sont plus faciles. Les questions musicales semblent surtout les inté-

resser. Quant aux métiers, il faut se borner à ceux qui sont d'une application simple et non dangereuse.

**Instruction générale.** — Elle comprend la lecture et l'écriture, le calcul, la géographie, la géométrie, etc.

La lecture et l'écriture sont possibles à l'aveugle avec des caractères en relief. La lecture se faisant par le toucher, les caractères ordinaires sont difficilement perçus (Valentin Haüy); on emploie exclusivement de nos jours des caractères Braille, dérivés de ceux de Barbier. On les obtient par la pression d'un poinçon mousse sur une feuille de papier posée à plat et maintenue par un châssis dans une tablette métallique munie de rainures et de trous équidistants le long desquels glisse une lame métallique appelée guide, pourvue de cases rectangulaires verticales dans lesquelles on trace ces divers caractères.

L'alphabet Braille comprend des points groupés de 1 à 6 et correspondant aux lettres, aux chiffres, aux notes, à la sténographie (Ballus), aux signes divers de chaque langue écrite.

On poinçonne verticalement et latéralement le long des petits rectangles du guide. On écrit sur le recto du papier, de droite à gauche, et on lit en touchant sur le verso, de gauche à droite. La lecture et l'écriture sont très rapides, presque aussi courantes que pour les voyants; la lecture doit précéder l'écriture pour l'aveugle, tandis que l'écriture peut être enseignée avant la lecture pour le clairvoyant.

L'écriture Braille est facile à apprendre et servira non seulement entre les aveugles, mais aussi entre aveugles et clairvoyants. Entre ces derniers, on pourra faire usage de machines à écrire diplographiques donnant à volonté, en relief, le point saillant pour l'aveugle et la lettre pour le clairvoyant.

Les aveugles tracent aussi, avec leur guide, des lettres ordinaires saillantes qu'ils peuvent relire et des lettres colorées par un procédé ingénieux de M<sup>lle</sup> Mulot, qui sont lisibles par les voyants. Plusieurs aveugles ont ainsi subi avec succès, devant les juges ordinaires, les examens du brevet élémen-

Procédé  
Louis Braille.

LETTRES ET SIGNES DE PONCTUATION


CHIFFRES ET SIGNES MATHÉMATIQUES


\* Les gros points représentant les caractères sont en relief; les petits points ne servent ici qu'à indiquer la position relative des gros dans chaque groupe de six.

FIG. 108. — Alphabet Braille

taire, du brevet supérieur, même du baccalauréat. Les procédés stylographiques sont, en outre, personnels et possèdent une valeur judiciaire absolue.

Le *calcul* se fait aisément avec les chiffres et les signes spéciaux de Braille, appliqués en relief sur des sortes de dés que l'on dispose comme les chiffres ou les signes des voyants pour les diverses opérations de l'arithmétique, addition, soustraction, multiplication, division, etc. On peut effectuer ainsi, avec rapidité, les calculs les plus compliqués.

La *géométrie*, la *géographie*, etc., sont étudiées simplement avec des lignes ou des cartes en relief. La *physique*, l'*histoire naturelle*, se trouvent dans les mêmes conditions.

**Instruction professionnelle.** — Les aveugles, étant susceptibles de recevoir une instruction très étendue et de subir tous les examens universitaires, pourront donc entrer dans certaines carrières libérales, dans l'enseignement, les diverses administrations. On voit peu d'aveugles avocats ou fonctionnaires, mais on rencontre beaucoup de professeurs dans les écoles spéciales, et surtout des professeurs de musique, des organistes, des chantres, etc. La musique, l'accordage, l'enseignement, sont en effet les branches où les sujets intelligents réussissent le mieux.

Le plus grand nombre des aveugles pauvres apprennent un métier manuel. La statistique suivante faite en 1891 par M. Laurent, directeur des ateliers de la rue Jacquier, avec le gain quotidien dans chaque partie, porte sur 73 aveugles :

	fr.	fr.	fr.
48 broisseurs de.. . . . .	1,25 à 4	moyenne	2,60
9 rempailleurs de chaises. . . . .	0,30 à 2,5	—	1,40
12 canneurs-rempailleurs. . . . .	0,80 à 1,5	—	1,40
7 vanniers. . . . .	0,50 à 3	—	1,60
16 filetiers. . . . .	0,15 à 1,25	—	0,75
4 paillassonniers. . . . .	1 à 2,50	—	1,75
7 tricoteurs. . . . .	0,10 à 0,60	—	0,25

Il importe donc de réserver les carrières libérales aux aveugles intelligents et instruits et les carrières manuelles

aux autres. La grande difficulté, pour ces derniers, outre que la besogne devient parfois rare, réside dans l'écoulement des produits; il conviendrait, à tous égards, de leur donner les plus grandes facilités.

**Législation.** — La *jurisprudence* des anciens parlements maintenait autrefois les aveugles en tutelle; de nos jours, ils jouissent de tous les droits civils et politiques. Leur signature est toujours valable. Les actes sous seing privé pourraient être, semble-t-il, écrits stylographiquement par les procédés de Beaufort ou de M<sup>lle</sup> Mulo, mais la question n'est pas encore juridiquement tranchée (Hamon et Couëtoux). Le testament mystique dans lequel il faut lire l'écriture des voyants, leur reste seul interdit (article 978 du code civil).

Les *fonctions publiques* sont généralement à la portée des aveugles; ils pourraient être conseillers municipaux, généraux, maires, députés, sénateurs, mais ils y trouveraient de sérieuses difficultés et les briguent rarement. Les *fonctions ministérielles* de notaire, avoué, greffier, huissier, commissaire-priseur sont incompatibles avec une cécité complète.

### Liste des établissements pour les Aveugles.

#### FRANCE

- § 523. — **Aisne.** — Institut de SAINT-MÉDARD-LÈS-SOISSONS, pour aveugles et sourds-muets, dirigé par les frères de Saint-Joseph de Cîteaux : *organistes*. Institut de LAON, dirigé par les sœurs de la Sagesse.
- Bouches-du-Rhône.** — Institut de MARSEILLE, 2, montée de l'Oratoire, dirigé par les sœurs de Marie-Immaculée : *couture, organistes*. SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DES ATELIERS D'AVEUGLES, boulevard de la Corniche (Catalans) : *brosserie, vannerie, sparterie*.
- Gironde.** — Institut de BORDEAUX, dirigé par les frères de Saint-Gabriel.
- Haute-Garonne.** — Institut de TOULOUSE, dirigé par les sœurs de l'Immaculée Conception : *couture, tour, accordeurs de pianos, organistes*.
- Hérault.** — Institut de MONTPELLIER, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : *organistes*.
- Loire-Inférieure.** — Institut de GRILLAND, près NANTES, dirigé par l'abbé Laurent.
- Maine-et-Loire.** — École Penjon, à ANGERS : *modelage*, dirigé par un aveugle, M. Delaby.

**Meurthe-et-Moselle.** — Institut de NANCY, dirigé par l'abbé Blondeau : *organistes, chaussures, tour, vannerie.*

**Nord.** — Institut de LILLE, dirigé par les sœurs de la Sagesse. Institut de RONCHIN-LILLE, dirigé par les frères de Saint-Gabriel : *organistes.*

**Orne.** — Institut d'ALENÇON, dirigé par les sœurs de la Providence.

**Pas-de-Calais.** — Institut d'ARRAS, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : *organistes, vannerie, chausses.*

**Puy-de-Dôme.** — Institut de Champgyle à CLERMONT-FERRAND, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : *accordeurs de pianos, tapisserie, travaux en fil de fer.*

**Rhône.** — Institut de LYON (Bouvier), dirigé par les sœurs Marie-Immaculée : *couture.*

Institut de Hugentabier à VILLEURBANNE, dirigé par des laïques suisses.

**Seine-Paris.** — HOSPICE NATIONAL DES QUINZE-VINGTS, 28, rue de Charenton; maison de retraite pour les aveugles des deux sexes, à partir de 40 ans.

INSTITUTION NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES, 56, boulevard des Invalides : *Instruction primaire et professionnelle, accordeurs de pianos, pour enfants de 6 à 13 ans, gardés jusqu'à 18 ans.*

ÉCOLE BRAILLE, à SAINT-MANDÉ, 5 et 7, rue Mongenot, enseignement primaire et professionnel pour enfants de 6 à 13 ans, gardés sans limites.

ÉCOLES MUNICIPALES dans plusieurs arrondissements : classes spéciales pour aveugles.

ŒUVRE DES SŒURS AVEUGLES DE SAINT-PAUL, 88, rue Denfert-Rochereau, institut, maison de retraite, *enseignement primaire et professionnel.*

ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-DIEU, 223, rue Lecourbe : institut, maison de retraite, *enseignement primaire et professionnel.*

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET DE PATRONAGE en faveur des jeunes aveugles et des sourds-muets, 27, rue Oudinot.

**Somme.** — Hospice Saint-Victor d'AMIENS, dirigé par la municipalité : maison de retraite, *instruction primaire et professionnelle.*

**Vienne.** — Institution de M. D. de Larnay près POITIERS, dirigé par les sœurs de la Sagesse : *couture.*

## ÉTRANGER

**Allemagne.** — Barby, Berlin, Brandebourg, Breslau, Bromberg, Brunswick, Cologne, Ehrenfeld-Cologne, Dresde, Maritzbourg, Duren-sur-Rhin, Francfort-sur-Mein, Friedberg, Gemünds, Hambourg, Hanovre, Ilrach, Ivesheim, Kiel, Königsberg, Königsthal-bei-Dantzig, Königswart, Leipzig, Munich, Neukloster, Neu Torney, Nuremberg, Nürnberg, Paderborn, Rostock, Søest-Arnsberg, Steglitz, Stuttgart, Weimar, Wiesbaden, Wurzburg.

**Angleterre.** — Bath, Birmingham, Bolton, Bradford, Brighton, Bristol, Cardiff, Carlisle, Cheltenham, Devonport, Exeter, Greenwich, Hull,

Kensington, Leeds, Leicester, Liverpool, Londres, Manchester, Newcastle, Norwich, Nottingham, Peckam, Plymouth, Preston, Sheffield, Southsea, Stockport, Sunderland, Swansea, Williers-on-Sunderland, Wolverhampton, Worcester, York.

**Australie.** — Melbourne.

**Autriche.** — Brünn, Buda-Pesth, Gratz, Hohewark, Lemberg, Linz, Ober Döbling, Prague, Purkersdorff, Vienne, Wurtzbourg.

**Belgique.** — Bruges, Bruxelles, Gand, Ghlin, Liège.

**Brésil.** — Rio-de-Janeiro.

**Canada.** — Brandford, Montreal.

**Danemark.** — Copenhague.

**Écosse.** — Aberden, Dundee, Édimbourg, Glasgow, Inverness.

**Égypte.** — Le Caire.

**Espagne.** — Alicante, Barcelone, Burgos, Coroña-Santiago, Madrid, Salamanque, Saragosse, Seville, Tarragone, Valence.

**États-Unis.** — Austin, Baltimore, Batavia, Bâton Rouge, Berkeley, Boston, Cedar Spring, Cheyenne, Colombie, Colorado Springs, Faribault, Halifax, Heria, Indianapolis, Jackson, Jacksonville, Janesville, Knoxville, Lansing, Little Rock, Louisville, Macon, Noschville, Nebraska, New-York, Oakland, Philadelphia, Pittsburg, Raleigh, Roumey, Saint-Augustine, Saint-Louis, Salem, Stanthton, Talladega, Vancouver, Winton.

**Hollande.** — Amsterdam, Batavia (Java), Bennekom, Grawe, Saint-Gravenhogue, Middelbourg, Rotterdam, Utrecht.

**Irlande.** — Armagh, Belfast, Cork, Dublin, Drumcoudra, Limerick.

**Italie.** — Assise, Bagnacavallo, Bologne, Côme, Florence, Gênes, Milan, Naples, Padoue, Palerme, Pavie, Reggio, Rome, Turin.

**Mexique.** — Mexico.

**Norvège.** — Christiania, Trondjem, Upsal.

**Russie.** — Helsingfors, Kamenetz, Kazan, Kiew, Kostrowa, Kwopio, Moscou, Odessa, Revol, Riga, Saint-Petersbourg, Varsovie.

**Suède.** — Djugarden, Gotembourg, Kristinhœmn, Morbacka, Skaara, Stockholm, Upsala, Wexio.

**Suisse.** — Berne, Fribourg, Lausanne, Zurich.

## III. — Hygiène générale.

§ 524. — Elle s'applique surtout à l'éclairage des bâtiments publics, à la disposition des services, du mobilier, et au fonctionnement visuel intérieur.

Les questions d'hospices, de casernes, d'écoles sont les plus importantes et s'appliquent surtout à la contagion et à l'éclairage.